



Jette, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

Chers Parents,

Chers Élèves,

En cette veille de rentrée scolaire, nous devons attirer votre attention sur certains points qui seront d'application pour cette rentrée scolaire 2020-2021.

Tout d'abord et conformément à la circulaire 7719 de ce 31.08.2020, nous tenons à vous rappeler que :

- Un élève revenu d'une **zone orange** dans les 14 jours ayant précédé la rentrée doit prendre contact avec son médecin généraliste pour envisager la nécessité d'un dépistage et d'une quarantaine.
- L'élève revenu d'une **zone rouge** dans les 14 jours ayant précédé la rentrée doit respecter une quarantaine dès son retour en Belgique et doit effectuer un test. Pour les voyageurs qui reviennent d'une zone rouge, il s'agit d'une obligation légale ! Le cas échéant, le médecin traitant fournira un « Certificat / Attestation de quarantaine », permettant de justifier l'absence de l'élève. À défaut d'une telle attestation ou d'un tel certificat, l'absence ne pourra être justifiée. Vous pouvez obtenir plus d'informations sur le dépistage et la quarantaine sur le site Internet de la région Bruxelles-Capitale : <https://coronavirus.brussels/index.php/en/>.

Nous devons aussi vous signaler qu'afin de limiter la transmission du virus dans la collectivité, la direction de l'école a pris des mesures d'hygiène, de nettoyage et de désinfection. Une liste non-exhaustive est consultable sur le site Internet de l'école via l'onglet « Dispositions Covid-19 » ; celle-ci répond au protocole sanitaire ONE se trouvant dans la circulaire 7719. Ces mesures ne pourront pas répondre à tous les cas de figure qui se présenteront dans l'établissement, mais elles participeront à lutter contre la propagation du virus et permettront aux élèves de suivre sereinement les enseignements. Les protocoles pourront être amenés à évoluer en fonction des informations qui nous parviendront de nos autorités de tutelle.

Afin de réduire, le nombre de personnes présentes sur le site de l'école, nous tenons à informer **les parents** que **l'accès à l'école leur en sera interdit ce mercredi 02.09.2020 et/ou le jeudi 03.09.2020** ; ils ne pourront aller au-delà de l'esplanade. Croyez bien que ce n'est pas de gaieté de cœur que nous avons pris cette décision et que nous regrettons de devoir vous priver de ce moment.

Nous vous remercions de votre bonne attention et vous prions de croire, chers Parents, chers Élèves, en notre entier dévouement.

K. Lucas  
Directrice

D. Santy  
Directeur adjoint